

Nom : Prénom :

Adresse :

Email : Téléphone :

Date de naissance : Profession :

Moto : marque/modèle/année :

N° permis ou casm :

Chrono : Sur le circuit :

Merci d'indiquer un chrono sur n'importe quel circuit. Si aucun chrono indiquer votre expérience sur circuit

Participation à un championnat : oui non Lequel :

LICENCIE		NON LICENCIE	
N° licence		Compagnie d'assurance	
		N° police	
Pour ceux ne possédant pas d'assurance pour la moto obligation de prendre l'assurance circulation de FMA à 14€/jour.			

Catégorie : 1 (débutant) - 2 (intermédiaire) - 3 (confirmé)

ROULAGE										REPAS		TOTAL		
	DATES	CIRCUITS	NIVEAU	SESSIONS	CATEGORIE			TARIF				PRIX	QTE	TOTAL
					1	2	3	1 jours	2 jours	3 jours	4 jours			
L	19/04/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn				170 €				17 €		
L	03/05/2010	DIJON	3	6 x 20-25 mn				145 €				15 €		
D	09/05/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn	COMPLET									
J	13/05/2010	LE VIGEANT	3	7 x 20 mn				125 €	jour férié - jeudi de l'ascension					
L	31/05/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn	COMPLET									
L	28/06/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn	COMPLET									
M	29/06/2010		3	7 x 20 mn				150 €				17 €		
L	26/07/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn				170 €	304 € au lieu de 320€			17 €		
M	27/07/2010		3	7 x 20 mn				150 €					17 €	
V	13/08/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn				170 €	V+S ou D+L = 340 € S+D = 374 €	515 € au lieu de 544€	675 € au lieu de 714€	17 €		
S	14/08/2010		3	7 x 20 mn				187 €				17 €		
D	15/08/2010		3	7 x 20 mn				187 €				17 €		
L	16/08/2010		3	7 x 20 mn				170 €				17 €		
L	23/08/2010	MAGNY piste F1	1	7 x 20 mn				170 €	304 € au lieu de 320€			17 €		
M	24/08/2010		1	7 x 20 mn				150 €					17 €	
L	13/09/2010	MAGNY piste F1	3	7 x 20 mn				170 €				17 €		
L	20/09/2010	DIJON	3	6 x 20-25 mn				145 €				15 €		

Remise pour groupe : la **11ème** place offerte ! Attention cette offre fonctionne par tranche de 10 inscriptions.

Les remises ne sont pas cumulables

Remise individuelle : pour 5 sorties ou plus UP RACING offre une remise de 5% sur la totalité de ses engagements

Etablir un chèque par sortie car nous encaissons les chèques 1 mois avant la sortie.

L'inscription sera prise en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription + conditions générales accompagnés du règlement total de la journée par chèque libellé à l'ordre de UP RACING. Nous nous réservons le droit de modifier votre niveau en fonction du chrono fourni.

OBLIGATION DE RETOURNER LES 2 PAGES POUR INSCRIPTION DEFINITIVE

UP RACING - 129 avenue de Genève - MBE 167 - 74000 ANNECY

Tél : +33 4 50 69 99 48 - Mobile : +33 6 85 52 44 47 - Fax : +33 4 50 32 24 82 -contact@up-racing.com

Dans le cadre des journées organisées par UP RACING sur les circuits de Magny-Cours, Dijon et Le Vigeant durant l'année 2010

je soussigné(e) M..... demeurant à

dégage le circuit de toute responsabilité au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM).
- **avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé.**

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit.

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement du circuit.

UP RACING ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation.

UP RACING se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée) ou d'imposer à un participant de changer de niveau.

UP RACING rappelle :

- que toute annulation de votre part dans un délai inférieur à 30 jours avant la date du roulage ne donne lieu à aucun remboursement (quel que soit le motif) ; possibilité de prendre une assurance annulation (www.assurancepiste.com)
- que le mauvais temps, les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement,
- que l'âge minimum pour rouler est de 13 ans pour les 125 cc et 16 ans pour les 250 cc et plus,
- que l'assurance responsabilité civile circulation souscrite auprès du pool de compétition est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenu dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive,
- que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués,
- qu'il est interdit de prendre la piste ou de prêter son véhicule à toute personne non inscrite auprès de UP RACING,
- que le pilote doit prendre réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique sportive et s'informer auprès de la FFM et de sa compagnie d'assurance afin de connaître les garanties d'indemnisation en cas de dommages corporels (assurance individuelle accident).

Le non-licencié déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident auprès de la FMA, moyennant la somme de 8 € par sortie (sur le site www.assurancepiste.com), et couvrant les garanties suivantes :

- capital décès : 25 000 €
- capital invalidité permanente : 37 500 €
- garantie frais médicaux suite à un accident : 2 500 €

et qu'en cas de refus de souscrire à ce contrat il renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de UP RACING en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

NOM

Prénom

Signature obligatoire
(avec mention lu et approuvé)